

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

**SYNDICAT MIXTE SCOT CŒUR DU FAUCIGNY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 27 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	21 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	44
Nombre de délégués donnant pouvoir	9
Nombre de délégués votant	53

**Présent(e)s :**

Franck BOUZEREAU, Bruno FOREL, Daniel REVUZ, Léon GAVILLET, Chantal BEL, Jocelyne VELAT, Agnès GRIVAZ, Claude MARIOTTI, Joël BUCHACA, Pascal POCHAT BARON, Régine REMILLON, Sandrine REY, Régine MAYORAZ, Aurélie SAGE, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Christophe AUGUSTIN, Christophe BOYER, Laurent FAVRE, Jacky GAVARD, Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Sébastien JAVOGUES, Lucas PUGIN, André PUGIN, Patricia DEAGE, Isabelle BRON, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre CHAUTEMPS, Vincent LETONDAL, Laurent DETRAZ, Denis DUFOUR, Laurent DESBOLLES, Stéphane VALLI, Claude SERVOZ, Mathieu CLERC, Dominique PITTEL, Jean-Paul MALLINJOUD, Jean-Pierre MERMIN, Jean-Louis TEMIL, Aline WATT CHEVALLIER, Thierry TUR, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Alain BARALE.

**Absent(e)s excusé(e)s :**

Didier LAYAT, Frédéric GUIBERTI, Christophe FOURNIER, Arnaud DESBOLLES, Fabienne SCHERRER, Annick VAZQUEZ YANEZ, Christian VALENTINI, Antoine VALENTIN, Laurent BELLINI.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

**Délégué(e)s donnant pouvoir :**

Didier LAYAT a donné pouvoir à Jean-Pierre MERMIN ; Frédéric GUIBERTI a donné pouvoir à Pierre CHAUTEMPS ; Christophe FOURNIER a donné pouvoir à Aline WATT-CHEVALLIER ; Arnaud DESBROLLES a donné pouvoir à Isabelle ROGUET ; Fabienne SCHERRER a donné pouvoir à Laurent DETRAZ ; Annick VAZQUEZ YANEZ a donné pouvoir à Stéphane VALLI ; Christian VALENTINI a donné pouvoir à Yves MASSAROTTI ; Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Daniel REVUZ ; Laurent BELLINI a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES.

Jean-Pierre MERMIN est nommé secrétaire de séance.

Christian SERVAGE ayant dû quitter la réunion avant le vote de la délibération

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

**Délibération n°2026\_01\_27-02 : Bilan de la concertation relative à la révision du SCoT Cœur du Faucigny et arrêt du projet de SCoT révisé**

Rapporteur : Monsieur Le Président

Vu la loi N°2000-1018 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

Vu la loi N°2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 Juillet 2003,

Vu la loi N°2010-788 portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010,

Vu la loi N°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

Vu la loi N°2014-1170 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014,

Vu la loi N°2014-626 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises du 18 juin 2014,

Vu la loi N°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016,

Vu la loi N° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018,

Vu la loi N° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021,

Vu la loi N°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu la loi N°2023-630 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5711-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L. 143-1 et suivants, L. 143-29 et suivants, R. 143-1 et suivants, pris dans leur version applicable à la présente procédure,

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Vu l'ordonnance N°2020-744 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale du 17 juin 2020,

Vu l'ordonnance N°2020-745 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme du 17 juin 2020,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Cœur de Faucigny,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093 en date du 29 novembre 2017 approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale des Trois Vallées ;

Vu le porter à connaissance du Préfet,

Vu la délibération n°2018-03-007 du Comité Syndical du 7 mars 2018 prescrivant la révision du SCoT Cœur du Faucigny ;

Vu la délibération n°2018-03-008 du Comité Syndical du 7 mars 2018 prescrivant les objectifs poursuivis et modalités de la concertation ;

Vu la délibération n°2018-07-002 du Comité Syndical du 5 juillet 2018 définissant les modalités de mise en œuvre du SCoT révisé ;

Vu la délibération n°2020-10-11 du Comité Syndical du 14 octobre 2020 de modernisation du SCoT Cœur du Faucigny prenant en compte la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération n°2024-09-25-02 du Comité Syndical du 25 septembre 2024 de modernisation du SCoT en cours de révision ;

Vu le Comité Syndical du 20 janvier 2022 prenant acte du débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT,

Vu le bilan de la concertation présenté par le Président du Syndicat Mixte du Cœur du Faucigny et annexé à la présente délibération,

Vu le projet de SCoT révisé mis à disposition des membres du Comité Syndical avant la présente séance et annexé à la présente délibération,

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

**CONSIDERANT que le Comité Syndical a engagé la révision du SCoT en définissant les objectifs de la révision suivants :**

Le SCoT Cœur du Faucigny contient trois piliers :

- **Pilier 1:** Développer, préserver, promouvoir l'activité économique du Cœur du Faucigny.
- **Pilier 2:** Faire émerger un projet d'habitat renouvelé et rendre plus accessibles nos lieux de vie et de services.
- **Pilier 3:** Renforcer notre maillage écologique dans le respect de nos paysages et de notre biodiversité, de notre projet de sobriété foncière et de nos transitions.

Les trois piliers se déclinent ensuite en 28 orientations :

**Les orientations du Pilier 1**

Orientation 1: Rapprocher les lieux de vie des lieux de travail

Orientation 2 : Offrir les conditions favorables au développement de notre économie et de ses emplois

Orientation 3: Soutenir nos artisans et un artisanat bien présent

Orientation 4 : Rendre nos choix économiques plus durables

Orientation 5 : Mettre en place un maillage commercial de proximité au niveau des cellules

Orientation 6 : Accompagner les évolutions de nos comportements d'achat

Orientation 7 : Identifier les terres agricoles stratégiques

Orientation 8 : Accompagner notre agriculture

Orientation 9 : Faire vivre la forêt dans toutes ses dimensions

Orientation 10 : Accompagner la diversification et l'amélioration de l'offre en hébergements touristiques

Orientation 11 : Désaisonnaliser l'offre touristique

Orientation 12 : Concilier notre politique touristique et nos ambitions environnementales

Orientation 13 : Se divertir et offrir de la visibilité à l'action culturelle

## Les orientations du Pilier 2

Orientation 14 : Organiser la croissance démographique sur le périmètre du SCoT Cœur du Faucigny

Orientation 15 : Proposer une offre en logements et en équipements adaptée prenant en compte les populations en place et à venir

Orientation 16 : Prévoir les réponses à nos besoins en matière de logements dans le respect d'une densité acceptable et de qualité.

Orientation 17 : Vers la sobriété foncière.

Orientation 18 : Fixer des objectifs de transition énergétique et de mobilité pendulaire.

Orientation 19 : Lier politique de déplacement et politique touristique

Orientation 20 : Lier notre politique économique et commerciale à notre politique de mobilité et de déplacements

## Les orientations du Pilier 3

Orientation 21 : Traiter les séquences paysagères vecteur de la qualité de notre cadre de vie

Orientation 22 : Assurer le bon état des continuités écologiques

Orientation 23 Positiver le lien entre l'agriculture et la lutte contre le changement climatique.

Orientation 24 : Agir pour améliorer la qualité de l'air

Orientation 25 : Engager notre territoire face au défi climatique et aux énergies renouvelables

Orientation 26 : Agir dans le respect de notre ressource en eau et faire vivre nos rivières

Orientation 27 : Prendre en compte la vulnérabilité de notre territoire face aux risques

Orientation 28 : Favoriser un bon usage des matériaux de construction et des terres végétales

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) détermine les conditions d'application du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu en Comité Syndical Cœur du Faucigny le 20 janvier 2022. Le DOO reprend les orientations et les objectifs du PAS et formule pour chacun d'entre eux les orientations induites. Il s'articule autour de trois axes :

- **Axe I :** Optimiser l'accueil et le développement de l'activité économique, dans toutes ses formes
- **Axe II :** Réorienter l'offre d'accueil du Faucigny dans un contexte de transitions climatique, énergétique et foncière
- **Axe III :** Valoriser notre environnement, nos paysages et nos ressources en maîtrisant les impacts du développement

Les objectifs poursuivis par la révision sont les suivants :

- Diversifier, renouveler et développer l'offre de logement,
- Accompagner l'environnement économique, commercial et touristique,
- Favoriser une agriculture diversifiée,
- Préserver l'identité et la vitalité des villages, aussi bien qu'un développement raisonnable pour les centres urbains,
- Préserver les acquis de la ruralité.
- Partager et protéger nos paysages et leurs richesses,
- Préserver nos grands équilibres naturels,
- Assurer une coordination des mobilités internes et externes au territoire,
- Assurer des interfaces de qualité avec les territoires voisins.

**CONSIDERANT que les modalités de concertation suivantes ont été prescrites par la délibération du 7 mars 2018 :**

- Création d'un site internet dédié au SCoT Cœur du Faucigny comprenant des informations sur l'état d'avancement, les expositions, les réunions publiques. Des documents projets aux différentes phases seront mis en ligne.
- La diffusion d'informations via les bulletins d'informations communaux et intercommunaux, lorsqu'ils existent.
- Mise à disposition des documents officiels progressivement validés sous format papier dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, de la Communauté de Communes des 4

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Rivières, de Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes Faucigny Glières.

- La population pourra faire valoir toute contribution écrite par voie postale ou électronique adressée au siège du Syndicat Mixte.
- La réalisation d'expositions dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, de la Communauté de Communes des 4 Rivières, de Communauté de Communes Faucigny Glières, la Communauté de Communes Faucigny Glières suivant la demande.
- Information par mail, sur les documents disponibles, aux communes comprises dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale, à charge pour ces collectivités d'en relayer, à l'intérieur de leurs territoires respectifs, la diffusion auprès des personnes physiques ou morales concernées, notamment sur les sites internet des communes.
- Organisation d'au moins trois réunions publiques. L'information des dates et lieux des réunions publiques se fera par voie de presse dans un journal local et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT cœur du Faucigny.
- Mise à disposition du public d'un dossier comprenant les documents officiels assorti d'un registre d'observations, qui lui permette de s'informer à travers les principales décisions prises par le Comité Syndical. Le dossier et le registre seront consultables, dès le début et tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet de révision, au siège du Syndicat Mixte, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- Un registre d'observations sera également disponible dans chaque communauté de communes aux jours et horaires habituels d'ouverture.

**CONSIDERANT que ces modalités ont été mises en œuvre et sont entièrement décrites dans le document de bilan de la concertation joint :**

Sans reprendre les modalités dans leur exhaustivité, lesquelles sont entièrement décrites dans le bilan de la concertation joint, la concertation a été particulièrement importante au cours de l'élaboration du projet de révision.

**Les réunions publiques**

Les réunions publiques ont constitué l'un des piliers de la démarche de concertation du SCoT Cœur du Faucigny. Elles ont permis d'informer la population sur l'avancement du projet, de partager les analyses et orientations envisagées, mais aussi de recueillir les contributions, questionnements et alertes formulés par les habitants, élus et acteurs locaux. Ces temps d'échange, organisés à chaque étape clé de l'élaboration du SCoT, ont contribué à construire un projet partagé et à renforcer la transparence de la démarche.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

### La réunion publique consacrée au diagnostic

Une première réunion publique a été organisée dès la phase de diagnostic, le **24 octobre 2019**, ouverte à l'ensemble des habitants du territoire. Cette rencontre avait pour objectif de présenter les premiers résultats de l'état des lieux territorial établi par le Syndicat Mixte : dynamiques démographiques, organisation urbaine, mobilités, économie, environnement, foncier, logement, équipements et services.

Cette réunion a permis :

- De **partager un diagnostic transparent et objectivé**,
- D'identifier les enjeux structurants nécessitant une réflexion collective,
- De **recueillir les premières remarques et attentes des habitants**, qui ont ensuite alimenté la phase de définition des enjeux et du PAS.

Ce premier temps d'échange a marqué l'ouverture officielle de la démarche participative et a contribué à installer une culture du dialogue sur la durée de la procédure.

### Les réunions publiques consacrées au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Afin d'associer la population à l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, un premier cycle de **trois réunions publiques** a été organisé au printemps 2022 :

- 23 mars 2022 à Bonneville (CCFG)**  
**6 avril 2022 à Boëge (CCVV)**  
**13 mai 2022 à Reignier-Ésery (CCAS)**

Ces réunions ont permis de présenter les grandes orientations du PAS, de discuter des scénarios d'organisation territoriale (habitat, mobilités, polarités, foncier, économie, environnement) et de recueillir les réactions et propositions des habitants.

Ces réunions publiques ont permis d'apporter des éclairages sur le Projet d'Aménagement Stratégique et de recueillir de nombreuses interrogations des habitants.

Les échanges ont principalement porté sur la capacité du SCoT à encadrer le développement commercial, à préserver la ruralité et à limiter l'artificialisation,

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

dans un contexte de transition vers le Zéro Artificialisation Nette : la loi Climat et Résilience venant instaurer le ZAN récemment.

Les participants ont manifesté un fort intérêt pour les questions foncières : localisation des logements, densification, renouvellement urbain, maintien des terres agricoles stratégiques et rôle des PLU dans la déclinaison des orientations. Les mobilités et le lien avec Genève ont suscité des interrogations sur les déplacements quotidiens, le covoiturage, la place du ferroviaire et l'organisation administrative des compétences. L'importance de rapprocher emplois et habitat a été soulignée, tout comme la nécessité de préserver l'agriculture, les continuités écologiques et la biodiversité. Les habitants ont exprimé une attente de clarté sur l'articulation entre SCoT, PLU, SRADDET et lois récentes, et un besoin de compréhension des leviers réellement mobilisables pour agir sur le cadre de vie.

Les réunions publiques consacrées au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Lors de la phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, **quatre réunions publiques** ont été organisées à l'automne 2025, regroupées sur deux soirées, afin de couvrir l'ensemble des intercommunalités du territoire :

- Le 18 novembre 2025 à Boëge (CCVV)**
- Le 18 novembre 2025 à Viuz-en-Sallaz (CC4R)**
- Le 27 novembre 2025 à Bonneville (CCFG)**
- Le 27 novembre 2025 Reignier-Ésery (CCAS)**

Ces réunions avaient pour objectif de présenter au public la traduction opérationnelle du PAS dans le DOO : règles d'urbanisation, objectifs de production de logements, localisation préférentielle du développement, protections environnementales, principes de mobilité et d'organisation commerciale, etc.

Ces réunions publiques ont permis de préciser et de débattre les modalités de mise en œuvre des ambitions du SCoT. Les échanges ont particulièrement porté sur la capacité du territoire à accueillir près de 19 000 habitants supplémentaires d'ici 2046, en conciliant production de logements, développement économique, densification maîtrisée et respect des principes du ZAN.

Les participants ont insisté sur la nécessité de définir des formes urbaines adaptées et de renforcer le renouvellement du bâti existant pour limiter la consommation

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

d'espaces naturels, agricoles et forestiers. La préservation du foncier agricole est apparue comme un enjeu majeur, notamment dans un contexte où la pression démographique et économique s'intensifie du fait de la proximité avec le bassin genevois, dont le dynamisme constitue à la fois une opportunité et une contrainte pour le territoire.

Les questions environnementales ont également occupé une place centrale : protection des milieux, continuités écologiques, gestion des ressources aquatiques, qualité du cadre de vie, soutien et maintien de l'activité agricole dans une perspective notamment « d'autonomie alimentaire ». Les participant.es ont souligné l'importance d'intégrer pleinement les impacts du changement climatique dans les choix d'aménagement. Les mobilités ont suscité de nombreux échanges, en particulier sur la nécessité de développer un réseau continu et sécurisé de pistes cyclables, d'améliorer l'offre de transports collectifs et de proposer des alternatives crédibles à la voiture individuelle pour accompagner la croissance attendue des déplacements.

Près de 130 personnes ont assisté aux quatre réunions publiques consacrées au DOO, mêlant un public composé d'élus, d'habitants et de représentants d'associations.

### Les Conseils participatifs

Afin d'impliquer directement les habitants dans l'élaboration du SCoT et de favoriser l'expression citoyenne au-delà des seules réunions publiques, le Syndicat Mixte du SCoT Cœur du Faucigny a mis en place, dès novembre 2019, une démarche originale de **Conseils participatifs**.

Ce dispositif a constitué l'un des piliers de la concertation, en créant un espace pérenne d'échanges, de propositions et de co-construction entre citoyens, techniciens et élus.

Entre novembre 2019 et février 2022, **24 conseils participatifs** ont été organisés. Leur rôle a évolué au fil de l'avancement du SCoT : appropriation du diagnostic, formulation de questions citoyennes, organisation d'ateliers thématiques, production de contributions écrites, participation à des groupes de travail, échanges directs avec les élus.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

La création du Conseil participatif et la définition d'un cadre de travail (novembre–décembre 2019)

À la suite de la réunion publique de lancement du 24 octobre 2019, un premier conseil participatif est organisé le **20 novembre 2019**. Celui-ci réunit des citoyens volontaires souhaitant poursuivre l'échange engagé autour du diagnostic territorial.

Dès cette première séance, les objectifs et attentes sont clarifiés :

- Comment intéresser les citoyens au SCoT ?
- Comment instaurer un véritable échange élus–habitants ?
- Comment recueillir le "regard citoyen" sur le devenir du territoire ?

Les participants identifient très tôt des **leviers d'implication** : élargissement de la participation, association des associations locales, articulation entre expression libre des citoyens et traduction politique par les élus.

La méthode d'un **atelier collaboratif** (workshop) est retenue pour recueillir les premières propositions structurées.

Un second conseil participatif, le **4 décembre 2019**, fixe les bases du fonctionnement du groupe :

- Engagement sur plusieurs années, jusqu'à l'approbation du SCoT ;
- Validation par les élus du rôle des techniciens comme accompagnateurs ;
- Mise en place d'un cycle d'ateliers citoyens ;
- Volonté d'élargir progressivement le nombre de participants ;
- Mise en ligne des comptes rendus dans le cadre de la concertation.

Ce conseil précise également l'organisation du **premier atelier thématique**, consacré à la question : « *Concilier se loger et garder des terres pour se nourrir localement* ».

Le développement d'outils participatifs : ateliers citoyens et questionnaire territorial (février–juillet 2020)

Le **2 février 2020** se tient le premier atelier citoyen, qui réunit une quarantaine de personnes.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Entre mars et mai 2020, plusieurs séances visent à :

- Identifier et prioriser les attentes citoyennes issues de l'atelier ;
- Préparer une restitution aux élus ;
- Concevoir un questionnaire territorial destiné à élargir la participation.

Le conseil participatif du **20 mai 2020** décide en effet de diffuser un questionnaire ouvert à l'ensemble du territoire, afin de mesurer l'intérêt des habitants pour les différents thèmes soulevés dans les ateliers. Une note introductory est rédigée, des questions fermées sont élaborées et des modalités de diffusion sont définies (associations, communes, participants aux ateliers).

Le **24 juin 2020**, un travail de finalisation du questionnaire est réalisé : test par les membres, mise en ligne via Google Forms, définition du calendrier de diffusion. Lors de cette même séance, les membres organisent un **deuxième atelier citoyen**, sur le thème de la **mobilité**, programmé pour septembre 2020 (tables rondes, experts extérieurs, synthèse collective).

Au cours des conseils participatifs (été 2020), les citoyens approfondissent les problématiques de mobilité soulevées lors du premier atelier (train, rabattements, vélo, covoitage, démobilité, organisation territoriale) et structurent les **questions des futures tables rondes**.

Le conseil participatif (22 juillet 2020) confirme la méthodologie de l'atelier et introduit des réflexions de fond sur la mobilité (usages, contraintes territoriales, alternatives à la voiture, plan de mobilité).

À l'automne 2020, plusieurs conseils participatifs sont consacrés à l'écriture de **synthèses citoyennes** destinées au registre de concertation et aux élus. Les **discussions portent notamment sur** :

- La fidélité des notes aux paroles exprimées ;**
- La nécessité d'une synthèse consolidée présentant les apports citoyens ;**
- L'importance d'informer les élus via une lettre dédiée ;**
- La poursuite de la participation autour du thème des **ressources naturelles et de l'eau**.

À partir de début 2021, les conseils participatifs se structurent autour de **trois groupes thématiques** :

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

- 1) Territoire en marchant : organisation de marches exploratoires pour appréhender le territoire par le paysage, les évolutions urbaines et les enjeux environnementaux.
- 2) Communication : rédaction d'articles pour la presse, animation du compte Instagram du SCoT, publications photographiques.
- 3) Séminaire d'échanges avec les élus : préparation de rencontres élargies autour du PAS.

Les conseils participatifs du 30 juin, 15 septembre et 13 octobre 2021 documentent cette dynamique : constitution des groupes, élaboration de cahiers des charges pour les marches, propositions de contenus pour les réseaux sociaux, préparation du futur séminaire citoyens-élus.

#### La contribution citoyenne au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

À la suite de la diffusion du projet de PAS en janvier 2022, les citoyens produisent, lors de la séance du **10 février 2022**, une contribution collective structurée autour de questions adressées aux élus.

Ces questions portent sur :

- La croissance démographique et la maîtrise de l'urbanisation,
- La transition écologique et la volonté politique d'harmonisation des actions,
- La démobilité et l'usage des transports,
- Les effets du marché de l'emploi transfrontalier,
- L'alimentation locale et la politique agricole,
- La qualité de vie et le vivre-ensemble,
- La prise en compte de l'échelle du Grand Genève.

Cette contribution met en évidence plusieurs enseignements.

Les participants soulignent la cohérence générale du projet mais estiment que le pilier dédié au développement économique domine largement les autres dimensions, limitant la portée opérationnelle des ambitions environnementales.

La croissance démographique est perçue comme une donnée imposée, alors que les citoyens expriment un besoin d'en mesurer et d'en maîtriser les effets, notamment en matière de densification, dont les modalités et les seuils acceptables restent insuffisamment définis.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Les échanges révèlent également une attente forte en faveur de la « démobilité », d'alternatives à la voiture individuelle, de la préservation de l'identité des villages et de la mise en place d'une véritable politique alimentaire territoriale.

Les habitants alertent sur les risques liés à la transformation rapide des centralités et demandent une clarification des choix portant sur les infrastructures, la coopération transfrontalière ou encore l'évolution du tourisme.

Cette production citoyenne est présentée aux élus lors du Conseil Syndical du 15 février 2022.

### **Réunions PPA (PADD /PAS)**

Deux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) ont été organisées pour le projet stratégique : le 29 janvier 2020 et le 22 avril 2022.

La première était consacrée à la présentation du PADD (avant ordonnance de modernisation des SCoT). Les éléments débattus ont porté sur :

- L'adoption d'une approche écosystémique du territoire et la présentation des « cellules territoriales »
- La maîtrise de la croissance démographique et la notion de densité acceptable : Les débats ont porté sur l'équilibre entre accueil de population, sobriété foncière et qualité de vie. L'Etat (DDT) et plusieurs partenaires soulignent l'intérêt d'une densité non purement arithmétique, à traduire finement dans le DOO, notamment dans un contexte de PLU communaux et non de PLUi.
- L'évolution de l'organisation économique et des zones d'activités avec l'expression de la volonté affirmée de rompre avec la logique « un espace = une fonction » : rapprochement habitat/emploi, encadrement du commerce de périphérie, requalification et densification des ZAE, réflexion sur leur spécialisation socio-économique et sur le foncier économique (baux, multifonctionnalité) ;
- Les mobilités et articulation avec les territoires voisins (PMGF, INTERSCoT) : plusieurs acteurs (PMGF, SCoT voisins) pointent un manque de lisibilité sur l'articulation avec les démarches métropolitaines (Léman Express, SMAC, TEPOS, Grand Genève).
- La préservation environnementale, agricole et forestière dans une logique de transition avec un consensus fort sur la protection des continuités écologiques, des espaces agricoles stratégiques (plaine et proximité), de la forêt multifonctionnelle et sur l'objectif de

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

trajectoire vers le ZAN. Les chambres consulaires et partenaires demandent des outils opérationnels (cartographies, plan foncier, prise en compte ERC, gestion des terres et déchets du BTP) pour traduire ces orientations dans la mise en œuvre.

La seconde était consacrée à la présentation du PAS. Par suite des évolutions législatives et au renouvellement des exécutifs issus des élections municipales de 2020, le travail sur le projet stratégique a été repris et a conduit à la formalisation d'un PAS (projet d'aménagement stratégique) suite à la parution de l'ordonnance relative à la modernisation des SCoT (17 juin 2020 et décret du 21 mai 2021).

Les échanges ont porté sur :

L'approche systémique et par « cellules de vie » est globalement saluée pour sa capacité à mieux rendre compte des fonctionnements réels du territoire et à sortir d'une lecture hiérarchisée classique. Les échanges soulignent toutefois la difficulté majeure à venir : assurer la continuité de ce fil conducteur entre le PAS et le DOO, et en faire un véritable outil opérationnel pour les élus et les documents locaux d'urbanisme.

- Le logement apparaît comme un enjeu central et partagé, étroitement lié à la mixité sociale et à l'acceptabilité des formes urbaines. Les élus expriment des inquiétudes sur les effets concrets de la densification sur le cadre de vie. Une étude sur la « densité acceptable » est perçue comme indispensable pour outiller les collectivités et sécuriser les choix futurs face aux logiques purement économiques du foncier.
- Économie, agriculture et tourisme : Les échanges mettent en évidence la nécessité d'anticiper les transformations des activités économiques, agricoles et touristiques. Il s'agit à la fois de préserver les filières agricoles structurantes, d'ouvrir la voie à de nouvelles formes d'agriculture, et de gérer finement le développement touristique (stations de montagne, hébergements, habitat insolite) afin d'éviter les conflits d'usages et la banalisation des espaces
- Un consensus se dégage sur l'importance de renforcer les continuités écologiques, de préserver les espaces agricoles et naturels et de s'inscrire clairement dans une trajectoire de sobriété foncière, en cohérence avec l'objectif de ZAN. Les échanges rappellent cependant que le SCoT ne peut pas tout : certaines questions relèvent d'autres cadres réglementaires (environnement, énergie), ce qui appelle à une articulation claire des outils et des responsabilités.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Les débats font apparaître un sujet sur la lisibilité et la prise en compte effective des travaux et études portés à l'échelle métropolitaine (PMGF) et avec les territoires voisins. Le SCoT est néanmoins réaffirmé comme un outil stratégique propre au Cœur du Faucigny, appelé à coopérer sans se diluer dans des cadres extérieurs.

Toutes les PPA ont été conviées à participer à ces réunions.

Les PPA représentées lors de ces réunions sont : les communautés de communes du territoire du SCoT, la Chambre d'Agriculture Savoie Aménagement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la DDT 74, la Fédération de la pêche de Haute-Savoie, le pôle métropolitain du Genevois français, le syndicat mixte du Salève, le SCoT du Chablais, le SCoT Fier-Aravis, le conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie (Asters-CEN74).

### **Comité syndical**

Le PAS a fait l'objet d'un débat au sein du Comité Syndical, le 20 janvier 2022 suivi d'un vote. Tous les présents ou ayant donné un pouvoir (43/59) au comité ont voté pour à l'exception d'une personne.

En amont de ce comité syndical, plusieurs temps d'échanges ont été conduits avec le bureau des maires des communautés de communes en septembre et octobre 2021.

En synthèse, sur le PADD/PAS, le compte-rendu du comité syndical du 20 janvier 2022, dressant le bilan de la participation sur le volet stratégique du SCoT, fait état d'une mobilisation de 400 élus (lors des deux mandatures) au sein des différents travaux, réunions et ateliers menés, une centaine de citoyens au cours des 2 ateliers auxquels s'ajoute 500 réponses au questionnaire.

La concertation institutionnelle et technique autour du DOO (automne 2024 – hiver 2025)

### Comités syndicaux

L'élaboration du DOO a fait l'objet d'un travail approfondi et collectif entre l'automne 2024 et l'hiver 2025. Cette phase, nécessaire pour la traduction

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

opérationnelle du PAS, s'est appuyée sur une mobilisation continue des élus, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des partenaires techniques.

Deux **comités syndicaux réunissant l'ensemble des élus du SCoT** ont permis de débattre de l'avancement du DOO et d'arbitrer les grandes orientations :

- **Le 30 octobre 2024, consacré à la restitution des travaux techniques et à la première structuration des prescriptions ;**
- **Le 15 octobre 2025, dédié à la validation des dernières évolutions apportées au document.**

#### Ateliers territoriaux avec les communes

Pour accompagner ces réflexions, trois **ateliers territoriaux sur la cartographie et la traduction spatiale des orientations du DOO** ont été organisés le **27 novembre 2024**, réunissant l'ensemble des élus autour du travail cartographique.

#### Comités de pilotage / bureaux

Le pilotage stratégique de la démarche a par ailleurs reposé sur **huit réunions du COPIL SCoT**, réunissant les présidents et vice-présidents du Syndicat Mixte. Ces réunions ont permis d'assurer les arbitrages successifs nécessaires à la stabilisation du DOO.

#### Echanges bilatéraux

Des échanges techniques ciblés ont également été conduits :

- Une réunion avec la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie le 11 avril 2024, notamment sur les enjeux agricoles, fonciers et de préservation des ressources ;
- Une réunion de travail avec la DDT 74 le 30 avril 2025, consacrée à la compatibilité du DOO avec les réglementations en vigueur.
- D'autres échanges ont eu lieu organisés par le Syndicat Mixte avec les SCoTs voisins notamment.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

### Réunion des personnes publiques associées

La troisième réunion des Personnes Publiques Associées (PPA), du SCoT, consacrée au DOO s'est tenue le 27 novembre 2025 à Ayze, rassemblant un ensemble élargi d'acteurs institutionnels et socio-professionnels : SCoT du Mont-Blanc, SCoT du Pays Rochois, SCoT du Chablais, SCoT du Bassin annécien, Pôle métropolitain du Genevois français, Communauté de communes du Pays Rochois, le Département de Haute-Savoie, la DDT 74, l'UNICEM, la fédération du BTP 74, la Chambre d'agriculture, un représentant agricole, Mountain Wilderness, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI Haute-Savoie. Elle était consacrée à la présentation et aux échanges sur le DOO.

L'État a souligné la cohérence d'ensemble de la trajectoire foncière et des besoins en habitat, tout en exprimant plusieurs attentes : il a demandé que la trajectoire ZAN soit intégrée directement dans le DOO, idéalement déclinée à l'échelle de chaque EPCI, et que les bornages temporels du document soient harmonisés. Il a également sollicité des clarifications sur certains projets d'intérêt national (PENE), notamment la Maison d'Arrêt et le CERN.

Le Département de la Haute-Savoie a, pour sa part, émis des réserves sur les ambitions en matière de logement, jugées trop élevées au regard du contexte local. Le Département a également suggéré de reprendre les formulations concernant les implantations commerciales en restreignant voire interdisant le commerce dans les zones d'activités économiques. Il a également regretté que les équipements structurants portés par le Département ne soient pas suffisamment repris dans le document. Les représentants départementaux ont insisté sur la nécessité de renforcer la partie consacrée à la mobilité, tant interne qu'externe au territoire, et ont exprimé des interrogations concernant l'articulation entre la trajectoire ZAN et le futur projet de loi « Trace », projet de loi visant à une certaine « souplesse » avec des contenus non stabilisés à ce jour et un débat au Parlement qui a été reporté à plusieurs reprises.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, quant à elle, demandé une clarification concernant la consommation foncière du secteur Bronze. Celle-ci est identifiée dans le DOO comme espace d'intérêt régional mais n'étant pas mentionnée dans le SRADDET, sa création devrait être dès lors, pour la Région, intégrée au compte foncier du SCoT.

Les représentants de la Chambre d'agriculture et du monde agricole ont insisté sur la nécessité de renforcer le caractère prescriptif de certaines dispositions liées au foncier agricole. Ils ont demandé que l'élevage soit explicitement mentionné dans les prescriptions, ont attiré l'attention sur les changements de destination possibles

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

en zone agricole et ont rappelé l'importance de prendre en compte les règles de réciprocité.

La Chambre de commerce et d'industrie a souligné l'importance de clarifier le rôle et la vocation des zones d'activités économiques, en indiquant qu'elles doivent être prioritairement destinées aux activités productives et artisanales plutôt qu'au commerce.

Les fédérations professionnelles du BTP et de l'extraction (UNICEM, BTP 74) ont quant à elles sollicité une souplesse pour la gestion des déblais et remblais et l'extension/la création de carrières, y compris dans des secteurs sensibles, ce qu'étudiera le Syndicat Mixte sans y être à ce stade totalement favorable.

D'autres partenaires ont été régulièrement sollicités dans le cadre de la procédure mais n'ont pas été forcément présents aux réunions PPA, notamment parce que certains élus du Syndicat Mixte émargent également dans les instances, comme par exemple le syndicat chargé de la gestion de l'eau.

#### L'information tout au long de la procédure de révision

##### Par le site internet du Syndicat Mixte Cœur du Faucigny

Par suite de la prescription de révision du SCoT, le Syndicat Mixte Cœur du Faucigny a créé et a alimenté, tout au long de la procédure par des informations actualisées, le site internet dédié au syndicat : <https://coeurdufaucigny.com>. Il s'agissait d'une part de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance de la démarche de concertation engagée, et d'autre part, d'offrir une information adaptée permettant aux moins familiers comme aux plus experts de se sentir concernés et d'avoir la possibilité de s'exprimer tout au long de la procédure de révision.

Des informations sur l'état d'avancement de la révision, les expositions et les différentes réunions publiques ainsi que les documents projets ont été publiées au fur et à mesure, notamment sur les pages procédure et actualités ainsi que via la bibliothèque et la page études.

Le site dédie une partie à la participation en précisant les modalités offertes et proposant un lien vers un formulaire de contact.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

### L'information institutionnelle

Trois lettres d'information générale, en format 4 pages, ont été adressées à la population, la première en mai 2023, la seconde en mai 2024 et la 3<sup>ème</sup> en septembre 2025.

Celle de mai 2023 rappelle le rôle du SCoT, fait un zoom, et sensibilise, sur le Zéro Artificialisation nette.

Celle de mai 2024 fait un focus sur le DOO en expliquant notamment la distinction entre prescription et recommandation et fait un récapitulatif des dernières évolutions législatives structurantes.

Celle de septembre 2025, fait un focus sur le DAACL, la Trame Verte et Bleue et revient sur l'ensemble des groupes de travail réalisé dans le cadre du DOO.

Dans ses rapports d'activités annuels, depuis 2018, disponible sur le site internet du Syndicat Mixte (<https://www.coeurdufaucigny.com/dossier-rapports-activites-scot-coeur-du-faucigny>), il est fait état des avancées sur le SCoT.

### Communication par mail et réseaux sociaux

Le Syndicat Mixte a mobilisé les élus et les techniciens concernés par le SCoT par une communication mail régulière informant de la date des différentes réunions nécessaires à l'élaboration du SCoT et pour l'échange d'informations et de documents pour préparer les réunions de travail.

Un compte Instagram a été créé avec quelques publications mais celui-ci n'a fait l'objet que d'un faible nombre d'abonnés.

### Registre et expositions

A l'occasion des 4 réunions publiques organisées notamment au niveau du DOO, un registre a été mis à disposition pour chacune. Parallèlement, un registre est à disposition au siège du Syndicat Mixte ainsi que dans chaque communauté de communes.

Il a été également exposé les 3 cartographies du DOO donnant à voir ainsi aux participant.es la spatialisation des intentions stratégiques et opérationnelles décrites dans le PAS et le DOO.

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Par ailleurs, un dossier avec tous les documents officiels est tenu au SCoT et dans chaque communauté de communes depuis le tout début de la procédure, soit 2018.

Un registre permettant de recueillir les contributions des habitant.es est également mis à disposition, depuis le début de la procédure, au siège des 4 communautés de communes et au siège du Syndicat Mixte.

#### Communication relayée par les communes et les communautés de communes

Ce sont essentiellement les communautés de communes qui ont relayé l'information sur la procédure dans le cadre de leur magazine d'information, de leur site internet et de leurs réseaux sociaux.

- CCFG - 4 bulletins ont consacré un encart au SCoT :
  - En 2019 : annonce du lancement, et des premières réflexions engagées sur le SCoT
  - En 2021 : présentation des ateliers citoyens
  - En 2022 : annonce des conseils participatifs
  - En 2024 : focus sur le Zéro Artificialisation Nette
- CCAS : les rapports d'activités de la Communauté de communes, accessible au public depuis 2018 consacre systématiquement une partie à la présentation du SCoT et son état d'avancement
- CCVV : l'information s'est faite essentiellement via le site internet de la communauté de commune et les sites internet des communes de Boëge, Burdignin et Saint-André-de-Boëge en relayant notamment les lettres du SCoT et les dates des réunions publiques.
- CC4R : le site internet de la CC4R mentionne le SCoT et permet un renvoi vers les lettres info du SCoT dans la rubrique « Les partenaires ».

#### **Considérant le projet de révision du SCoT :**

Le projet de révision du SCoT Cœur du Faucigny joint en annexe à la présente délibération, se compose des documents suivants, conformément à l'article L. 141-2 du code de l'urbanisme :

- Un projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprenant notamment un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
- Des annexes comprenant notamment le diagnostic du territoire, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs et un programme d'action et l'exposé des motifs des changements apportés par la révision.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégiques ont été débattues en Comité Syndical le 20 janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article L.143-18 du code de l'urbanisme.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique s'articulent autour de 3 axes qui déclinent cette ambition :

- Axe I : Optimiser l'accueil et le développement de l'activité économique, dans toutes ses formes
- Axe II : Réorienter l'offre d'accueil du Faucigny dans un contexte de transitions climatique, énergétique et foncière
- Axe III : Valoriser notre environnement, nos paysages et nos ressources en maîtrisant les impacts du développement

CONSIDERANT qu'il est à présent nécessaire de tirer le bilan de la concertation préalable avant d'arrêter le projet du SCoT révisé, conformément aux articles L.103-6, L.143-20 et R.143-7 du code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que les modalités de la concertation susmentionnées, exposées dans le bilan de la concertation joint, respectent les modalités définies par n°2018-03-008 en date du 7 mars 2018 définies par la délibération du Comité Syndical,

CONSIDERANT ainsi que la concertation afférente à la révision du SCoT s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du Comité Syndical n°2018-03-008 du Comité Syndical du 7 mars 2018,

CONSIDERANT que ce bilan, ainsi que le projet de révision du SCoT tel qu'arrêté par le Comité Syndical, seront tenus à la disposition du public et des membres du Comité Syndical et seront joints au dossier d'enquête publique,

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

CONSIDERANT que le projet de révision du SCoT répond aux objectifs définis par la délibération n°2018-03-008 du Comité Syndical du 7 mars 2018,

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat mixte de poursuivre la procédure de révision du SCoT afin de disposer d'un document d'urbanisme opposable dans les meilleurs délais,

CONSIDERANT qu'il convient d'arrêter le projet de SCoT puis de le transmettre pour avis aux Personnes Publiques Associées à son élaboration et aux organismes consultés au titre de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme puis de le soumettre à enquête publique,

CONSIDERANT les discussions d'avant vote, faisant remonter la correction de certaines coquilles sur le projet de SCoT ; corrections approuvées par l'ensemble des élus du Comité,

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer pour :

· Approuver des corrections sur le projet de SCoT à savoir :

Dans le DOO :

- Correction pour ne plus parler « d'objectifs de logements à réaliser », mais d'un « potentiel de logements à réaliser » ;
- Correction pour ne plus parler « d'objectifs sur les enveloppes foncières consommables » mais de chiffres ;
- SIP Avenue d'Anterne Sud à Marignier transformé en SIP connecté ;

Sur l'atlas :

- Carte axe 1 : précisions et compléments apportés sur la commune d'Habère Poche concernant les sites touristiques et correction sur la localisation des ZAE et de la centralité à Marignier ;
- Carte axe 2 : intégration des projets de pistes cyclables sur la CCFG et projet passerelle modes actifs Arve/A40 à Marignier ;
- Approuver et tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le Comité Syndical considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ;

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

- Arrêter le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Cœur du Faucigny et l'ensemble de ses pièces constitutives tels qu'annexées à la présente délibération ;
- Autorise M. Le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la mise en œuvre de l'enquête publique ;
- Précise que :
  - o Le projet de SCoT sera soumis aux Personnes Publiques Associées requises pour avis selon conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,
  - o Le projet de SCoT sera transmis, pour avis, à l'autorité environnementale,
  - o Le projet de SCOT sera ensuite soumis à enquête publique,
  - o La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège des établissements publics de coopération intercommunale membres et dans les mairies des communes membres durant un délai d'au moins un mois conformément à l'article R.143-7 du code de l'urbanisme,
  - o Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - o Le dossier définitif du bilan de la concertation tel qu'approuvé par le Comité Syndical est tenu à la disposition du public et des membres du Comité Syndical,
  - o Le dossier définitif du projet de SCoT révisé tel qu'arrêté par le Comité Syndical est tenu à la disposition du public et des membres du Comité Syndical,
  - o La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture en conformité avec l'article R.143-15 du code de l'urbanisme.

République Française  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

**Le Comité Syndical du SCoT Cœur du Faucigny,**

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve les demandes de corrections demandées lors des échanges du présent Comité ;
- Approuve et tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, le Conseil Syndical considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ;
- Arrête le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du SCoT Cœur du Faucigny révisé et l'ensemble de ses pièces constitutives tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise M. le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Précise que :
  - o Le projet de SCoT sera transmis aux Personnes Publiques Associées et consultées pour avis selon les dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme,
  - o Le projet de SCoT sera transmis, pour avis, à l'autorité environnementale,
  - o La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège des établissements publics de coopération intercommunale membres et dans les mairies des communes membres durant un délai d'un mois conformément à l'article R.143-7 du code de l'urbanisme,
  - o Le dossier du bilan de la concertation tel qu'approposé par le Comité Syndical est tenu à la disposition du public et des membres du Comité Syndical,
  - o Le dossier du projet de SCoT révisé tel qu'arrêté par le Comité Syndical est tenu à la disposition du public et des membres du Comité Syndical,
  - o La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture en conformité avec l'article R.143-15 du code de l'urbanisme.

République Française  
Département de la Haute-Savoie  
Arrondissement de Bonneville

N°2026/01/27-02

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 44

(Christian SERVAGE ayant dû quitter la réunion avant le vote de la délibération)

Nombre de délégués donnant pouvoir : 9

Nombre de suffrages exprimés : 53

Pour : 33

Abstention : 20

Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre MERMIN



Monsieur le Président,

Bruno FOREL



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Délibération certifiée exécutoire par le Président compte tenu de sa réception en sous-préfecture le 13/02/2026

Et sa publication le 13/02/2026